

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 04 septembre 2024

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
Se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers

En fonctions : 18

Présents : Mmes KUFFLER – PHILIPPE - M. CASPAR - JANUS -
Adjoints

M.M. BAEHR - DRUAR – BRUCHER – TOUSCH – PAWLAK -
Mmes METZGER – DUVAL – NICAISE – ROLAND - BOILLOT
LENHARD – ENSMINGER - REEB

Conseillers

Présents : 18

Représentés

Absents excuses :

Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1) CANDIDATURE PLAN ARBRE – FORET D'AVENIR D'ALSACE
- 2) CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR
- 3) RENOVATION DU PARQUET DE LA SALLE POLYVALENTE
- 4) ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – MAM -
- 5) TRAVAUX D'ABATTAGE DE THUYAS
- 6) SUBVENTION A L'INTER-ASSOCIATION
- 7) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT FACADES
- 8) SUBVENTION AU TENNIS DE TABLE POUR ACQUISITION DE
MATERIELS
- 9) DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES
- 10) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance 04 avril 2024. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres présents à signer le procès-verbal.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 2024

Le Conseil Municipal désigne Mme SCHUMACHER Laurence, agent administratif, en qualité de secrétaire de séance.

1) CANDIDATURE PLAN ARBRE – FORET D'AVENIR D'ALSACE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de candidature « plan arbre-forêt d'avenir d'Alsace » établi par l'ONF qui consiste à planter diverses essences d'arbre dans les parcelles forestières 37 - 24 et 6 de la forêt communale pour un montant total de 38 529.61€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le dossier de candidature « plan arbre-forêt d'avenir d'Alsace » établi par l'ONF qui consiste à planter diverses essences d'arbre dans les parcelles forestières 37 - 24 et 6 de la forêt communale pour un montant total H.T de 38 529.61.
- **Sollicite** la subvention FFA de la CEA pour un montant de 20 680,- €.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2) CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Région Grand Est participe aux frais de mise en place d'une accompagnatrice pour le transport scolaire des élèves de maternelle dans le cadre du RPI. Afin de bénéficier de cette aide il convient de signer avec la Région la charte de l'accompagnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer avec la Région Grand Est la charte de l'accompagnateur.

3) RENOVATION DU PARQUET DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux intempéries du 16 août 2023 la salle polyvalente a subi un important dégât des eaux au niveau du parquet. Il présente divers devis relatifs au remplacement du parquet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de retenir l'offre de la Société JUNGER de HOERDT concernant la rénovation du parquet de la salle polyvalente, par la pose d'un sol en Gerflor polyvalent, pour un montant HT de 99 250.50 €.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

4) ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL – MAM

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le logement communal sis au 01a rue du Castel est prêt pour accueillir l'Association Maison Assistant Maternel « Le nid des cigogneaux » afin d'y installer son activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention :

- **Attribue**, à compter du 01 septembre 2024, le logement communal sis au 01a rue du Castel à l'Association Maison Assistant Maternel « Le nid des cigogneaux »
- **Fixe** la redevance mensuelle à 300 € durant la première année puis à 580 € à partir du 1^{er} septembre 2025
- **Fixe** les avances sur charges à 20 € par mois.
- **Autorise** le Maire à signer le bail à intervenir.

5) TRAVAUX D'ABATTAGE DE THUYAS

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les thuyas qui entourent la station d'épuration sont devenus bien trop volumineux et qu'il faudrait les abattre. Il présente un devis de l'Entreprise GUTHMULLER Thierry relatif à l'abattage et à l'enlèvement des thuyas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le devis établi par l'Entreprise GUTHMULLER Thierry relatif à l'abattage et à l'enlèvement des thuyas pour un montant H.T de 5 500 €.

6) SUBVENTION A L'INTER-ASSOCIATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de compenser les frais supportés par l'inter-association de KESKASTEL, pour l'organisation des animations des mardis soir au Centre de loisirs durant la période estivale 2024 par le versement d'une subvention de 3 750 €.

7) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des différents dossiers de travaux de ravalement de façades de bâtiments sur la commune.

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 14 décembre 2001, décidant d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, accorde l'aide suivante :

- 391 € à M. JAMANN Michel pour le bâtiment sis 06 rue des Peupliers.
- 496 € à Mme REBMANN Henriette pour le bâtiment sis 136 rue de la Libération.
- 527 € à M. WEBER Thomas pour le bâtiment sis 08 rue des Cigognes.
- 310 € à M. ROSER Joël pour le bâtiment sis au 134 rue de la Libération.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65748 (subventions diverses) du budget primitif.

8) SUBVENTION AU TENNIS DE TABLE POUR ACQUISITION DE MATERIELS

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le tennis de table a fait l'acquisition de divers matériels pour un montant total de 3 277 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer au tennis de table une subvention de 1 260 € pour l'acquisition des divers matériels.

9) DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la loi 3DS prévoit que les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination et la numérotation des maisons et autres constructions et alimentent la BAN (Base Adresse Nationale). La Poste propose d'accompagner les communes dans cette mise en œuvre. La simulation tarifaire pour la commune s'élève à 4 865.18 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre d'accompagnement de la Poste pour un montant estimatif de 4 865.18 € H.T.

10) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- La commune n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant :
 - L'immeuble sis au 67 rue du Faubourg appartenant à Mme PFLEGER Virginie.
 - L'immeuble sis au 01 rue des Saules appartenant à M. et Mme KARLESKIND Jean-Pierre.
 - L'immeuble sis au 03 rue de la Gare appartenant aux consorts MOURER.
 - L'immeuble sis au 031 rue de la Gare appartenant aux consorts DINDINGER.
- Le Maire fait part du compte rendu de la commission locale assainissement et notamment du projet de mise à niveau de la STEP de Keskastel.